

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept janvier, Le Conseil Municipal de la Commune,  
légalement convoqué le 20/01/2022, s'est réuni  
en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

**PRÉSENTS (35) :**

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda Nadia EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Anne-Claire RIBOTTA, Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Purification LOPEZ, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Olivier MAS, Véronique MOREIRA, Gilles GRANDVAL, Philippe ROLLAND, Zafer GIRISIT, Lise BOIRIVENT

**ABSENTS (1):**

Liliane WEIBLEN

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (7) :**

Farida SAHOULI à Laurent SCHEIWE, Janie ARGOUD à Olivier MAS, Suzana ELEZI à Stéphane PEILLET, Sabrina BOUTIBA à Anne-Claire RIBOTTA, Amandine GAILLARD à Madeleine VERGNOLLE, Anthony REA à Bernard GUTTIN, Wafia ZAK à Zafer GIRISIT

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | 43 |
| Nombre de présents :                           | 35 |
| Nombre de votants :                            | 42 |

**Secrétaire de séance** : Monsieur Olivier MAS

---

## **Délibération n° 2022\_011**

***Objet: URBANISME : Création d'un emplacement réservé pour espaces verts au bénéfice de la commune - parcelle CM 217 située rue de l'Égalité***

***Rapporteur : Monsieur JEAN***

(service : Juridique)

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) a été approuvé par le conseil de la Métropole de Lyon lors de la séance du 13 mai 2019 et est opposable depuis le 18 juin 2019. Il sert de document de référence pour la délivrance des autorisations liées au droit des sols comme les permis de construire.

Depuis 2019, il a fait l'objet de 2 modifications, de 3 modifications simplifiées et de 3 mises à jour.

Une procédure est en cours pour une troisième modification de ce document à l'échelle de la Métropole.

La commune a exprimé dès fin décembre 2020 certaines demandes de modification permettant la réalisation de projets qui avaient pu émerger depuis l'approbation du PLU-H.

Le projet de modification n° 3 (du PLU-H) a fait l'objet d'une concertation qui s'est déroulée du 13 avril au 20 mai 2021. Une réunion publique de lancement a eu lieu le 13 avril 2021 en visio-conférence. Le bilan de la concertation a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil de la Métropole du 27 septembre 2021.

L'enquête publique se déroulera du 28 février au 5 avril 2022 et une permanence est programmée en mairie de Saint-Priest le lundi 21 mars 2022, de 14 heures à 17 heures.

Cette modification devrait être opposable à l'automne 2022.

Un des objectifs portés par cette modification n°3 est de « développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville ».

De plus, la commune, dans le cadre de son projet 8000 arbres, projette d'élargir la sente Ferry afin d'aménager un espace paysager et planter un verger, voire installer des ruches.

Dans ce cadre, la commune souhaite que soit inscrit, à son bénéfice, un emplacement réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques, situé rue de l'Egalité, sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CM 217 (cf plan en annexe), permettant l'élargissement de la sente Ferry pour la réalisation de ce projet.

Le terrain concerné a une superficie de 1398 m<sup>2</sup>, l'emplacement réservé demandé porte sur la moitié de cette parcelle.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose Mesdames et Messieurs :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-41 et R.151-43,

D'approuver la création d'un emplacement réservé aux espaces verts ou nécessaire aux continuités écologiques de 699 m<sup>2</sup>, situé rue de l'Egalité, sur la partie Nord de la parcelle cadastrée CM 217, permettant l'élargissement de la sente Ferry pour l'aménagement d'un espace paysager et la plantation d'un verger.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le présent rapport à l'unanimité***

Pour extrait conforme,

#signature#